

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2020-12-09**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence, le neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt (2020-12-09), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse  
de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;  
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;  
Claude Boulanger, maire de Charette ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence :

Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de  
développement du territoire ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

**CONSIDÉRANT** une situation exceptionnelle le conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**351/12/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**ADMINISTRATION**

**Procès-verbaux**

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal  
du comité administratif du 5 novembre 2020**

**352/12/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance  
ordinaire du comité administratif, tenue le 5 novembre 2020, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal du 11 novembre 2020**

**353/12/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 novembre 2020, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Correspondance**

**354/12/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville,  
Appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance,  
telle que déposée;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire  
partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DES COMPTES SOUMIS****Comptes déposés en décembre 2020**

Liste de déboursés directs effectués :

- le 17 novembre 2020, paiement par Transit #T110, d'un montant de 1 254,00 \$;
  - le 13 novembre 2020, paiement par Transphere #S10251 d'un montant de 840,57 \$;
  - le 18 novembre 2020, paiement par Transphere #S10252 d'un montant de 9 000,00 \$;
  - le 26 novembre 2020, paiement par Transphere #S10253 d'un montant de 13 013,16 \$;
  - le 1<sup>er</sup> novembre 2020, paiement par AccèsD Affaires #3346, d'un montant de 12 340,04 \$;
  - le 6 novembre 2020, paiements par AccèsD Affaires #3347 à #3349, d'un montant de 44 415,77 \$;
  - le 9 novembre 2020, paiements par AccèsD Affaires #3350 à #3352, d'un montant de 17 745,12 \$;
  - le 18 novembre 2020, paiement par AccèsD Affaires #3353, d'un montant de 18 319,48 \$;
  - le 16 novembre 2020, paiements par AccèsD Affaires #3354 à #3366, d'un montant de 13 794,02 \$;
  - le 8 octobre 2020, paiement par AccèsD Affaires #3367, d'un montant de 30 680,32 \$;
  - le 20 novembre 2020, paiement par AccèsD Affaires #3368, d'un montant de 180,00 \$;
  - le 27 novembre 2020, paiements par AccèsD Affaires #3369 à #3371, d'un montant de 926,15 \$;
  - le 13 novembre 2020, paiements par chèques #25353 à #25359, d'un montant de 22 051,87 \$;
  - le 26 novembre 2020, paiements par chèques #25360 à #25366, d'un montant de 7 461,41 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 décembre 2020, paiements par chèques #25367 à #25400, d'un montant de 95 298,79 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 décembre 2020, paiements par Transphere #S10254 à #S10286, d'un montant de 328 624,26 \$;

Comptes totalisant la somme de six cent quinze mille neuf cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents (615 944,96 \$);

**355/12/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

Que soient approuvés au 9 décembre 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de six cent quinze mille neuf cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents (615 944.96 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Rapport budgétaire global au 30 novembre 2020**

**Objet : Dépôt d'un rapport budgétaire global comparatif au 30 novembre 2020**

**N/D : 302.01**

**356/12/2020** Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 30 novembre 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Gestion financière**

**Objet : Règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021**

**N/D : 202**

**357/12/2020** **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet d'imposer les quotes-parts, aux municipalités locales constituant la MRC de Maskinongé, découlant des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 adoptées le 27 novembre 2019, pour toutes les catégories de budget.

Conformément au Code municipal du Québec, le projet de règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 est déposé au conseil lors de la présente séance.

#### **Gestion financière**

**Objet : Demande de service-conseil pour migration vers ArcGIS 10.8.1 par une mise à jour du système existant**

**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Esri Canada d'assistance technique, avec un budget maximal de cinq mille sept cent soixante dollars (5 760,00 \$), pour la migration vers la version 10.8.1 d'ArcGIS en effectuant une mise à jour du système existant ;

**POUR CE MOTIF :**

**358/12/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de Esri Canada d'assistance technique pour la migration vers la version 10.8.1 d'ArcGIS en effectuant une mise à jour du système existant, et ce, avec un budget maximal de cinq mille sept cent soixante dollars (5 760,00 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions mentionnés dans ladite offre de service datée du 30 octobre 2020 ;

**QUE** le conseil ratifie la signature du contrat par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **MODIFICATIONS DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**PROJET DE RÈGLEMENT 276-20 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARETTE**

**Objet :** Avis de motion  
N/D : 202

**359/12/2020** **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé applicable sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette.

Que dispense de lecture soit demandée par les présentes, chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement, en même temps que le présent avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal.

**PROJET DE RÈGLEMENT 276-20 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARETTE**

**Objet :** Suspension ou remplacement de l'assemblée publique  
N/D : 202

**CONSIDÉRANT** QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue avant l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée, en vertu de l'article 53.2 de ladite loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-049 qui précise qu'une consultation écrite de 15 jours peut remplacer toute procédure faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de personnes;

POUR CES MOTIFS :

**360/12/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé remplace la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant ledit projet de règlement 276-20 par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, et ce, à partir du 20 janvier 2021.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**TITRE : Projet de règlement 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette**

**N/D : 202**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 204-08 harmonisant et intégrant les trois schémas d'aménagement en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur le 12 novembre 2008;

**ATTENDU QUE** les limites actuelles des périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC de Maskinongé sont en vigueur depuis le 12 novembre 2008;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Charette estime que les espaces disponibles actuels dans son périmètre urbain ne répondent plus aux besoins futurs en espaces pour les 15 prochaines années;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Charette a déposé une demande officielle d'agrandissement du périmètre urbain au service d'aménagement de la MRC de Maskinongé le 3 juin 2020;

**ATTENDU QUE** le service d'aménagement a procédé à l'analyse de ladite demande et, qu'à la lumière des informations fournies, le service d'aménagement estime que la demande d'agrandissement est justifiée;

**ATTENDU QUE** les membres de la commission d'aménagement ont été consultés quant à la modification lors d'une séance tenue le 7 octobre 2020 et sont d'accord avec cette proposition de modification;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

**361/12/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** le conseil demande un avis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à l'égard du présent projet de règlement, conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Le présent projet règlement statue et décrète ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** : Le présent projet de règlement est intitulé : « *Projet de règlement 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette* ».

**ARTICLE 2** : Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

**ARTICLE 3** : Le plan numéro 2.4A intitulé « Périmètre urbain – Charette » est abrogé et remplacé par le plan 2.4A intitulé « Périmètre urbain – Charette » afin d'intégrer la nouvelle limite du périmètre urbain ainsi que les nouvelles limites des zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement en réserve.

Le plan 2.4A intitulé « Périmètre urbain – Charette » se trouve en annexe du présent projet de règlement.

**ARTICLE 4** : Les plans numéro 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3D, 3H, 3N, 4, 9.9J, CHA-07 ainsi que CHA-03 et CHA-05 seront modifiés afin d'intégrer la nouvelle limite proposée à l'article 3 du présent projet de règlement.

**ARTICLE 5** : Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

**PROJET DE RÈGLEMENT 276-20 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARETTE**

**Objet : Adoption du document indiquant la nature des modifications (article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Maskinongé doit adopter un projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement va suivre les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.11.4 de ladite loi, le conseil d'une municipalité régionale de comté adopte, en même temps que tout projet de règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction et à l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie certifiée conforme de ce document est notifiée au ministre et transmise à chaque organisme partenaire en même temps que le projet de règlement ;

POUR CES MOTIFS :

**362/12/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil adopte le document indiquant la nature des modifications devant être entreprises par les municipalités concernées, relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Route Verte**

**Objet : Rapport des dépenses 2020-2021 – Entretien du réseau cyclable de la Route verte et de ses embranchements**

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT** que le programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III, Volet 3) – Entretien de la Route verte et de ses embranchements remplace le programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte qui se terminait le 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que le volet du programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III, vise à soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et de certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Maskinongé a présenté une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre dudit programme, le 28 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que le ministre du ministère des Transports du Québec a accordé le 30 juin 2020 une aide financière d'un montant maximal de 1 512\$ à la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le service d'aménagement et de développement du territoire a produit le rapport des dépenses pour l'entretien de la route verte et de ses embranchements requis dans le cadre du programme pour les travaux d'entretien réalisés à l'été 2020 sur le réseau cyclable de la Route verte et de ses

embranchements.

POUR CES MOTIFS :

**363/12/2020**

Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charrette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport des dépenses 2020-2021, tel que déposé, en regard du nouveau programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III, Volet 3) – Entretien de la Route verte et de ses embranchements du ministère des Transports du Québec.

Que ledit rapport soit acheminé au ministère des Transports du Québec, en conformité des exigences du programme d'aide financière.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

#### **Développement touristique et culturel**

##### **Politique culturelle**

**Objet :** Offre de service de Culture Mauricie pour le renouvellement de la  
Politique culturelle

**N/D :** 210.03 et 306.01

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu d'effectuer une mise à jour de la Politique culturelle de la MRC pour mieux refléter la réalité du milieu culturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC a autorisé cette révision de la Politique culturelle (résolution numéro 163/06/2020) ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité formé de différents acteurs sera formé pour procéder à cette révision ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité culturel de la MRC est favorable à ce que le comité de révision de la Politique culturelle soit accompagné par Culture Mauricie pour la réalisation de ce mandat ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** budget a déjà été prévu dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020 pour la révision de la Politique culturelle de la MRC (292/11/2019) ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** budget supplémentaire a été prévu dans le cadre de la nouvelle Entente de développement culturel 2021-2023 pour la révision de la Politique culturelle de la MRC (281/10/2020) ;

POUR CES MOTIFS :

**364/12/2020**

Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de Culture Mauricie au montant de 15 000\$ pour le renouvellement de la Politique culturelle de la MRC, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ladite offre de service ;

**QUE** le conseil mandate la coordonnatrice du développement touristique et culturel et l'agente de développement culturel et touristique de la MRC comme personnes responsables de la coordination et du suivi du projet ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document pertinent à ladite offre de service de Culture Mauricie ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Entente de développement culturel**

**Objet** Offre de service de Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale – Outil de mise en valeur

**N/D :** 210.03 et 306.01

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 des sommes sont prévues pour la réalisation de projets à l'égard de moyens d'actions ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour une formation en patrimoine bâti ;

POUR CES MOTIFS :

**365/12/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de l'entreprise Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour une formation sur les outils de mise en valeur du patrimoine bâti architectural, et ce, au prix de deux mille quarante-cinq dollars (2 045,00 \$), et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ladite offre de service ;

**QUE** le conseil mandate la coordonnatrice du développement touristique et culturel et l'agente de développement culturel et touristique de la MRC comme personnes responsables de la coordination et du suivi de ladite formation ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document pertinent à ladite offre de service de SARP ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Entente de développement culturel 2021-2023**

**Objet :** Demande d'aide financière

**N/D :** 305.04

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de développement culturel est un outil de mobilisation et de concertation qui favorise la prise en compte des particularités locales et régionales et qu'elle place le citoyen au cœur de ses interventions ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en application des actions inscrites dans l'entente de développement culturel contribuera à l'amélioration de la qualité de vie et

favorisera la rétention des citoyens de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé s'est dotée d'une politique culturelle en 2005 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice du développement touristique et culturel ainsi que l'agente de développement culturel et touristique ont été mandatées respectivement pour la coordination et le suivi de l'entente ainsi que la mise en œuvre du plan d'action culturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité culturel a pris connaissance du plan d'action proposé et est favorable au renouvellement de l'entente de développement culturel 2021-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de négociation de l'entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications a été complété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition financière du ministère de la Culture et des Communications est de 99 326\$ sur trois ans, ce qui représente une contribution de 59% pour l'entente de développement culturel 2021-2023 ;

POUR CES MOTIFS :

**366/12/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la proposition financière du ministère de la Culture et des Communications à l'entente 2021-2023 pour la mise en œuvre de son plan d'action ;

**QUE** le conseil confirme sa contribution financière de 68 800\$, à raison de 19 600\$ pour l'an 1, 24 600\$ pour l'an 2 et 24 600\$ pour l'an 3, à l'entente 2021-2023 pour la mise en œuvre de son plan d'action ;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, l'entente de développement culturel 2021-2023 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Politique Familles-Aînés**

**Objet : Demande d'aide financière : Volet 2 – MADA**  
**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a adopté son nouveau plan d'action de la Politique Familles-Aînés 2020-2025 par la résolution portant le numéro 226/08/2020 ;

**CONSIDÉRANT** le Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'actions en faveur des aînés, mis en place par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé peut déposer une demande collective permettant de soutenir les municipalités dans la mise en place de leurs plans d'action dans le cadre du programme MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la Corporation de développement

communautaire (CDC) comme étant mandataire de la nouvelle Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé 2020-2025 par la résolution portant le numéro 228/08/2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**367/12/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'actions en faveur des aînés, afin de soutenir les municipalités dans la mise en place de leurs plans d'action ;

**QUE** le conseil demande aux municipalités du territoire faisant partie de la démarche Familles-Aînés d'adopter une résolution d'appui à cette démarche collective, à savoir :

Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Sévère, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette et Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil désigne madame Nadia Trépanier, agente de développement de la Corporation de développement communautaire (CDC) pour assurer le suivi de ladite demande d'aide financière ainsi que la reddition de comptes, pour et au nom de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, la convention d'aide financière ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Entente Signature innovation / Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**Objet : Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre de la démarche de définition du projet Signature innovation**  
**N/D : 305.01**

**CONSIDÉRANT** le Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) soumet un projet de protocole d'entente octroyant une subvention maximale de quarante-trois mille dollars (43 000,00 \$) à la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, en contrepartie d'une démarche pour que celle-ci définisse son projet « Signature innovation » ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement et des dépenses admissibles joint en annexe dudit projet de protocole d'entente ;

POUR CES MOTIFS :

**368/12/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet de protocole d'entente présenté par le MAMH octroyant une subvention maximale de quarante-trois mille dollars (43 000,00 \$), dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature innovation » ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ledit protocole d'entente ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Ingénieur junior en génie civil**

**Objet : Prolongation de contrat pour un an**  
**N/D : 405**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution portant le numéro 355/12/19 le conseil de la MRC de Maskinongé acceptait l'embauche de Francis Bergeron, ingénieur junior en génie civil au Service technique, pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire à compter du 6 janvier 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur du Service technique recommande la prolongation du contrat de l'ingénieur junior pour une durée supplémentaire d'un (1) an ;

POUR CES MOTIFS :

**369/12/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du coordonnateur du Service technique pour la prolongation du contrat de l'ingénieur junior pour une durée supplémentaire d'un (1) an, et ce, à compter du 6 janvier 2021, les conditions d'emploi étant celles de la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Aménagiste - chargé de projets**

**Objet : Fin de la période de probation**  
**N/D : 405**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de Charles-Frédéric Murray au poste d'aménagiste-chargé de projets lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 (Réf. résolution numéro 198/07/2020) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'essai de 672 heures effectivement travaillées

s'est terminée le 25 novembre 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**370/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé confirme que monsieur Charles-Frédéric occupe le poste d'aménagiste-chargé de projets à titre de personne salariée régulière, et ce, depuis le 25 novembre 2020, le tout selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

#### **Agroa Desjardins**

**Objet :     Ratification de paiement du certificat numéro 5**  
**N/D :       306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT** le contrat octroyé à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » de Saint-Norbert, pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale (Réf. : résolution numéro 46/02/2020), d'un montant total d'un million quatre-vingt-huit mille six cents dollars (1 088 600 \$) plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'architecte André Carle de Trois-Rivières pour autoriser le 5ème paiement d'un montant de soixante-seize mille sept cent cinquante-sept dollars et huit cents (76 757,08 \$) taxes incluses audit entrepreneur général ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit certificat de paiement daté du 19 octobre 2020 devait être payé dans les 30 jours qui suivent ;

POUR CES MOTIFS :

**371/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la décision du paiement numéro cinq (5) à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale, Agroa Desjardins, d'un montant de soixante-seize mille sept cent cinquante-sept dollars et huit cents (76 757,08 \$) taxes incluses ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Agroa Desjardins**

**Objet :     Autorisation de paiement du certificat numéro 6**  
**N/D :       306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT** le contrat octroyé à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » de Saint-Norbert, pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale (Réf. : résolution numéro 46/02/2020), d'un montant total d'un million quatre-vingt-huit mille six cents dollars (1 088 600 \$) plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'architecte André Carle de Trois-Rivières pour autoriser le 6<sup>ème</sup> paiement d'un montant de cent douze mille six cent trente-huit dollars et vingt-trois cents (112 638,23 \$) taxes incluses audit entrepreneur général ;

POUR CES MOTIFS :

**372/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation de l'architecte André Carle et autorise le paiement numéro six (6) à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale, Agroa Desjardins, d'un montant de cent douze mille six cent trente-huit dollars et vingt-trois cents (112 638,23 \$) taxes incluses taxes incluses ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional**

**Objet : Mandat d'accompagnement à la firme d'avocats Tremblay, Bois pour audience publique à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

**N/D : 1410.0309**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle ordonne l'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Louiseville d'une superficie approximative de 25,78 hectares, correspondant aux lots 4 410 124, 4 410 128 et 4 411 228 du cadastre du Québec, afin d'agrandir le parc industriel régional situé sur le territoire de la ville de Louiseville en réalisant la phase 2 ;

**CONSIDÉRANT** le compte rendu de la demande et orientation préliminaire, en date du 10 novembre 2020, de ladite Commission pour le dossier de la MRC de Maskinongé portant le numéro 427438 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé souhaite se faire entendre dans ce dossier ;

POUR CES MOTIFS :

**373/12/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était au long rédigé ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional, mandate la firme d'avocats Tremblay, Bois pour l'accompagner dans la préparation du dossier argumentaire à présenter en audience publique auprès de la CPTAQ ;

**QUE** le conseil, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional, autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

**Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule** fait un compte-rendu, il a notamment mentionné qu'il y a eu une entente avec le syndicat des cols bleus pour deux équipes de travail en rotation afin d'assurer le respect des mesures sanitaires.

### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets :** - Cour municipale régionale : rapport des statistiques /novembre 2020  
- Service d'évaluation : rapport des activités / novembre 2020  
- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du  
- Comité de la direction incendie : compte-rendu du  
- Services administratifs : rapport de la direction générale / novembre 2020

**374/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 30 novembre 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de novembre 2020, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 17 novembre 2020;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de novembre 2020;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDE D'APPUI**

#### **MRC Pierre-De Saurel**

**Objet :** Demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

**N/D :** 710.0304

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Pierre-De Saurel, par sa résolution numéro 2020-

10-325, demande du soutien de la part gouvernement du Québec sur les défis que rencontrent les municipalités au niveau de la sécurité incendie ;

POUR CE MOTIF :

**375/12/2020** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE SUR RECOMMANDATION** du comité de sécurité incendie le conseil de la MRC de Maskinongé appui la MRC Pierre-De Saurel, laquelle demande au gouvernement du Québec :

- D'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie ;
- D'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec ;
- De définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec ;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Maskinongé, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS**

#### **Bon coup de novembre**

**Objet : R.P. Métal de Sainte-Ursule**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise RP Métal de Sainte-Ursule a connu plusieurs agrandissements depuis 1994 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire M. René Paquin a réalisé récemment d'importants investissements dans de nouveaux équipements lui permettant de faire de la découpe au plasma et au laser ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Paquin souhaite continuer à répondre à la demande grandissante de sa clientèle pour des produits de plus en plus complexe ;

POUR CES MOTIFS :

**376/12/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite M. René Paquin pour la croissance de son entreprise et son souci de bien servir ses clients ;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon coup du mois de novembre 2020 à RP Métal ;

**Madame Ariane Villemure**

**Objet : Première à l'Examen final commun 2020 des comptables agréés du Québec**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'Examen final commun (EFC) 2020 des comptables professionnels agréés (CPA) ont été dévoilés le 27 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ariane Villemure de Yamachiche, diplômée de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a obtenu le meilleur score provincial aux examens, première parmi 1183 candidats ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce succès lui vaudra la Médaille d'Or pour le Québec ainsi qu'un prix de 2 500 \$ de CPA Canada ;

POUR CES MOTIFS :

**377/12/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Ariane Villemure pour son travail et son succès, qui rejaillit sur l'ensemble de notre région ;

**QUE** le conseil félicite également Madame Villemure pour s'être rendue au Sénégal durant ses études universitaires afin d'accompagner une coopérative de femmes dans la mise en place d'un système comptable ;

**QUE** le conseil souhaite une très belle et enrichissante carrière à Madame Villemure ;

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**Objet : Autorisation de signature de l'Avenant pour la prolongation de l'entente pour une ressource partagée en loisirs**

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est responsable du projet collectif en loisir rural ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente d'une ressource partagée en loisirs signée dans le cadre de ladite aide financière accordée par le MAMH se termine le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la ressource partagée en loisir est mis sur pause à cause de la crise pandémique de la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT** la demande faite au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une prolongation de ladite entente jusqu'au 30 septembre 2021 ; (Référence : résolution 305/11/2020)

POUR CES MOTIFS :

**378/12/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, l'Avenant pour la prolongation de l'entente pour une ressource partagée en loisirs;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Demande de subvention au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

**Objet : Autorisation de signature de la demande de subvention pour l'embauche d'un consultant**

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le plan d'action de la Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention de Service Québec a été prolongée jusqu'au 31 mars 2021, ce qui permet de maintenir certaines activités durant l'élaboration du plan d'action ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé dépose une demande de subvention pour l'embauche d'un consultant ou d'une firme, sur une période de 3 mois (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021), afin d'élaborer un plan d'action concerté qui tienne également compte des travaux effectués par les ressources au niveau régional ; (Référence : résolution 315/11/2020)

POUR CES MOTIFS :

**379/12/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, la demande de subvention pour l'embauche d'un consultant ou d'une firme afin d'élaborer un plan d'action concerté ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Félicitations à Hélène Robert**

**Objet : 40 ans de service à la bibliothèque de Saint-Édouard-de-Maskinongé**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Hélène Robert est coordonnatrice bénévole de la bibliothèque de Saint-Édouard-de-Maskinongé depuis 40 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé a nommé sa bibliothèque municipale *Bibliothèque Hélène Robert* afin de souligner l'engagement de Madame Robert et la remercier pour son dévouement et sa générosité ;

POUR CES MOTIFS :

**380/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Hélène Robert pour cette marque de reconnaissance ;

**QUE** le conseil remercie Madame Robert pour toutes ces années d'engagement communautaire. Une implication significative qui aura permis à beaucoup de jeunes et moins jeunes de développer et de conserver le goût de la lecture ;

**Félicitations et remerciements**

**Objet : La Direction et le personnel de la MRC de Maskinongé**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, les mesures de distanciation et de confinement ainsi que le télétravail ;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de la MRC se sont adaptés et ont malgré tout bien accompli leurs tâches ;

POUR CES MOTIFS :

**381/12/2020** Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé remercie et félicite les employés de la MRC. Les membres du conseil sont satisfaits des services et du travail accompli au cours de la dernière année.

**Félicitations et remerciements**

**Objet : Entreprise Prémont**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QU'**Entreprise Prémont a lancé le 9 décembre 2020 le Humask-Pro Vision, le tout premier masque canadien avec fenêtre répondant aux normes de Santé Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce masque améliorera grandement la communication entre les personnes malentendantes qui lisent sur les lèvres et les membres de leur entourage ;

POUR CES MOTIFS :

;

**382/12/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite Patrice Barbeau, Dany Bergeron, Luc Girard et Geneviève Hardy, les quatre associés d'Entreprise Prémont, ainsi que toute leur équipe pour le travail et pour le développement de ce masque innovateur. Un effort qui rejaillit sur Louiseville et toute notre région ;

**QUE** le conseil félicite également Entreprise Prémont pour avoir travaillé en collaboration avec Audition Québec et TechniTextile Québec afin de s'assurer de produire un masque qui répond vraiment aux besoins des malentendants tout en mettant de l'avant l'expertise de l'industrie québécoise du textile ;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Par un avis publié sur les médias sociaux**, les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

**Monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé souhaite ses vœux de Joyeuses Fêtes à tous les citoyens.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**383/12/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19 h 55), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

**CORRESPONDANCE**

**SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**  
Accusé réception du Règlement 274-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
- 02. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**  
Nouvel appel de projets / Programme Priorités bioalimentaires territoriales
- 03. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION**  
Communiqué / Mise en place du Réseau Accès entreprise Québec, porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entreprises
- 04. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN**  
Nous informe qu'ils ont transmis notre résolution numéro 206/07/2020 appuyant Maskicom dans sa démarche pour accélérer le déploiement de l'Internet haute vitesse dans la MRC de Maskinongé
- 05. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Nouveautés et accès gratuit aux logiciels IGO-Urgence et IGO-Municipal
  - 5.2. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est désigné responsable pour recevoir des données géographiques ainsi que des adresses municipales et les rendre accessibles aux centres d'urgence 9-1-1 et aux centres secondaires d'appels d'urgence
- 06. MUNICIPALITÉS / VILLES**  
Saint-Léon-le-Grand  
Nomination du conseiller Martin Laterreur pour siéger au conseil de la MRC de Maskinongé
- 07. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
  - 7.1. MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Demande à la Sûreté du Québec - Budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques
  - 7.2. MRC Vaudreuil Soulanges  
Demandes au ministère de l'Environnement d'assurer le suivi du traitement des demandes d'autorisation afin de réaliser des travaux visant à rétablir l'écoulement normal des eaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens
- 08. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ**  
Lettre d'information de la Table des aînés concernant leur démarche pour soutenir le déconfinement
- 09. RESSOURCES UTICA INC.**  
Carte du travail de terrain réalisé au cours de la dernière année dans le secteur Maskinongé -d'Autray
- 10. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU LAC SAINT-PIERRE**  
Mandat de la gestion de la réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre
- 11. UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**  
Bulletin - Le Mensuel du mois de novembre 2020

\*\*\*\*\*